



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-08**

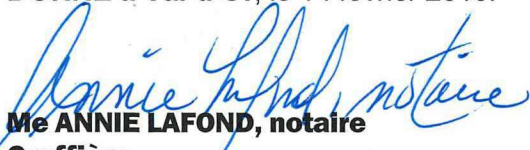
AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 5 février dernier, a adopté le premier projet de règlement 2018-08, amendant le règlement de zonage 2014-14 en y modifiant le paragraphe 5° de l'article 5.7 dans le but de permettre l'emploi d'une membrane d'étanchéité multicouche à titre de matériau de revêtement de toit pour une maison unimodulaire, et afin d'ajouter à la liste des usages autorisés de la classe REC-a l'usage 7314 – *Parc d'amusement (intérieur)* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, édition 2012.

Le projet de règlement 2018-08 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le lundi 5 mars 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 14 février 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière